

## LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES ÉLUS LOCAUX

### PROGRAMME DE LA FORMATION

#### I – Les références juridiques

- les références codifiées
- les références non codifiées

#### II - Les deux grandes catégories d'infractions en matière de responsabilité des élus

- les infractions intentionnelles
- les infractions non intentionnelles

#### III – Le délit de favoritisme

- les personnes susceptibles de commettre un délit de favoritisme
- la présence d'un avantage injustifié
- les sanctions encourues

#### IV – La prise illégale d'intérêts

- l'appréciation de l'élément intentionnel
- les dérogations existantes
- les sanctions encourues

#### V - Le trafic d'influence

- le trafic d'influence passif
- le trafic d'influence actif
- les sanctions encourues

#### VI - Mises en situations concrètes

### OBJECTIFS

- Maîtriser l'ensemble des dispositions juridiques applicables
- Savoir identifier les abus d'autorité dirigés contre l'administration
- Savoir identifier les abus d'autorité dirigés contre les particuliers
- Savoir identifier les manquements au devoir de probité
- Connaître les sanctions encourues

### PRÉSENTATION DU FORMATEUR

Monsieur Fabien PÉREZ est avocat au Barreau de Marseille. Il est titulaire d'une Maîtrise en Droit, Carrière Judiciaire, et du Certificat d'aptitude à exercer la profession d'avocat obtenu en 2000 à l'École des avocats du Sud-Est.

En 2004, il est devenu associé fondateur de la SELARL PEZET-PÉREZ, Marseille, chargé du Pôle Droit pénal, Procédure Pénale et Droit pénal des affaires. Depuis 2018, il est associé fondateur de la SELAS PHILAE, Cabinet d'Avocats associés inter-barreaux Marseille-Aix-en-Provence-Pertuis.

De 2008 à 2020, Monsieur Fabien PÉREZ a été conseiller municipal de la commune de Pertuis. Il dispose donc d'une grande expertise dans le domaine de l'élaboration des politiques municipales, du rôle des élus et de l'opposition, de leurs droits et devoirs, ainsi que des stratégies politiques et communicationnelles.

